

## N'Zoghi

### **N'ZOGHI N° 250**

L'arrêté N°2342/SE/F du 30 Juillet 1945 porte classement de la forêt de N'Zoghi, Cercle d'Agboville (arrêté non disponible)

L'arrêté N° 2015/SE/F du 03 Mai 1948 porte déclassement partiel de 900 ha de la forêt classée de N'Zoghi (Cercle d'Agboville).

L'arrêté collectif N° 33/MINAGRA du 13 Février 1992.

LE HAUT COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE, GOUVERNEUR  
GENERAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu .....

- A R R E T E -

Article 1er - Est distraite de la forêt classée de N'Zoghi une zone d'environ 900 hectares définie comme suit :

Soient les points :

A B C définis dans l'arrêté n° 2342 S.E/F du 30 Juillet 1945;

O, intersection de la droite B C avec la piste N'Zoghi-N'Sakoi;  
P, situé à 6 kilomètres environ à l'ouest de N'Zoghi au point de rencontre de la piste de N'Zoghi à N'Sakoi avec un affluent de gauche du Niobé;

Q, le point où cet affluent se jette dans le Niobé;

R, source du Niobé;

S, intersection avec la rivière N'Ko d'une droite orientée ouest-est passant par R.

les limites sont :

Les droites AB, BO, la piste N'Zoghi-N'Sakoi de O en P, un affluent du Niobé de P en Q, la rivière Niobé de Q en R, la droite R S, la rivière N'Ko de S en A.

Article 2 Le Gouverneur de la Côte d'Ivoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

Dakar le 3 Mai 1948

Pour le Haut Commissaire et par d.  
L'Inspecteur général des Colonies  
Secrétaire Général

Pour copie conforme

Le Chef du Service des Eaux  
et Forêts et p.o

BARQUES

L'Adjoint  
J.H. MADEC

Inspecteur des Eaux et Forêts

# Forêt de N'Zoghi

Echelle: 1/100.000

